



Ville de
MONT-TREMBLANT

Service de police

Le 21 février 2007

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

OBJET : Numéros de demandes 2006-0508-2 et 2006-0509-0 en référence à l'article 7 de l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-1, appui à la demande pour les services de télévision spécialisée *Avis de Recherche* et *All Points Bulletin*

Membres du Conseil,

Le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant appuie les démarches effectuées auprès du CRTC par ***Avis de recherche inc.***, pour ses chaînes de télé spécialisées *Avis de Recherche* et *All Points Bulletin*, afin d'apporter des modifications à la distribution de ses services.

La chaîne *Avis de Recherche* est un puissant outil médiatique, pour les corps de police, car elle leur permet de transmettre et d'obtenir de l'information afin de retrouver des personnes disparues, à résoudre des crimes, à mettre un terme à certaines pratiques frauduleuses et à retracer des criminels en fuite.

Malheureusement, malgré les efforts de la compagnie, *Avis de Recherche* n'est pas encore disponible sur tous les services des câblodiffuseurs et diffuseurs par satellite. Notre région, ainsi que bien d'autres, n'a donc pas accès à ce service d'intérêt public.

Une large distribution de ces deux chaînes servirait l'intérêt public national, renforçant les valeurs canadiennes et contribuant à rendre notre société plus sécuritaire, plus respectueuse des lois et plus juste, et permettrait surtout à un plus grand nombre de personnes de supporter les policiers et les policières du Québec et du Canada.

Le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant est donc en accord avec les demandes d'***Avis de recherche inc.***, au CRTC, pour sa chaîne *Avis de recherche* et de sa contrepartie anglophone, *All Points bulletin*, soit :

suite page 2

1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Tél. : (819) 425-2723

Télec. : (819) 425-6407

police@villedemont-tremblant.qc.ca

Adresse du poste de police : 380, rue Siméon



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
21 février 2007

page 2

- de reconnaître que ces deux services spécialisés « servent l'intérêt public national », qu'ils sont d'utilité publique en contribuant à renforcer le caractère sécuritaire de la société canadienne, en luttant notamment contre la criminalité, en oeuvrant à la prévention et en renforçant la sécurité publique;
- de rendre la distribution de ces deux services spécialisés obligatoire au service de base numérique des grandes entreprises de câblodiffuseurs et diffuseurs par satellite.

Ces modifications sont essentielles car les services offerts sont d'intérêt public national et doivent être mis à la disposition de l'ensemble des citoyens du Canada.

Nous vous remercions pour l'importance que vous accorderez à notre appui, recevez, chers Membres du Conseil, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Michel Ledoux
Directeur

c.c. : Monsieur Vincent Géracitano, président et fondateur, Avis de recherche inc.